

Politique agricole de l'Union européenne

Notre terre, nos aliments, notre futur





“Depuis ses débuts il y a plus de 50 ans, la PAC (politique agricole commune) est en constante évolution afin de s’adapter aux nouveaux défis économiques, agricoles et environnementaux. Avec la réforme de la PAC introduite en 2013, nous avons tiré pleinement parti des nouvelles compétences qui nous ont été attribuées au sein du Parlement européen afin d’obtenir les meilleurs avantages possibles pour les agriculteurs, les consommateurs et l’environnement.”

Albert Deß, député européen (Allemagne)

Groupe PPE, Coordinateur au sein de la commission de l'agriculture et du développement rural (AGRI) du Parlement européen et Rapporteur pour le règlement transitoire de la PAC



1. Qu'est-ce que la politique agricole de l'Union européenne et à quoi sert-elle?

Contrairement à la plupart des autres secteurs, la politique agricole est presque exclusivement «européenne». La politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne permet aux agriculteurs de produire des denrées alimentaires sûres et de haute qualité à des prix abordables pour plus de 500 millions de citoyens. La PAC joue également un rôle crucial dans le développement des zones rurales et dans l'exploitation durable des ressources naturelles. Le Groupe PPE est engagé en faveur d'une PAC durable, compétitive et juste. De plus, il a veillé à ce que la réforme de 2013 permette à nos agriculteurs de faire ce qu'ils font de mieux: **produire des denrées alimentaires de haute qualité exclusivement européennes et préserver nos zones rurales uniques.**

Aucun de ces objectifs ne peut être atteint sans l'apport d'un soutien financier au secteur agricole et aux zones rurales. Pour la période 2014-2020, plus de **400 milliards d'euros** seront disponibles afin de soutenir le secteur agricole européen.





“La PAC est importante pour la société. Les citoyens veulent s’assurer du soutien apporté au secteur agricole à travers l’Union. En effet, le rôle des agriculteurs est essentiel pour la préservation et l’amélioration de l’environnement. L’aide attribuée au titre de la PAC est fondamentale pour garantir la viabilité des exploitations agricoles et la survie des entreprises locales du secteur agricole.”

Mairead McGuinness, députée européenne (Irlande)

Groupe PPE, Rapportrice fictive sur le règlement relatif aux paiements directs de la PAC



© Photo European Union

2. Garantir la sécurité alimentaire et préserver l'environnement naturel

La production de denrées alimentaires abordables et en suffisance ne peut plus être tenue pour acquise. D'ici 2050, la production mondiale de denrées alimentaires devra être doublée afin de pouvoir satisfaire la demande. De ce fait, l'agriculture reste une **priorité stratégique pour le Groupe PPE**.

Notre Groupe entend maintenir l'agriculture au cœur de l'élaboration des politiques européennes. En effet, les exploitations agricoles sont source d'emploi et contribuent au développement d'une croissance économique durable, assurant ainsi la compétitivité de l'Europe. Nous avons donné la priorité à certaines mesures afin de lutter contre la volatilité accrue des prix sur les marchés agricoles au cours de ces dernières années. Pour ce faire, nous avons veillé à ce que les agriculteurs aient la possibilité de s'associer pour vendre leurs produits à des prix équitables. Nous garantissons également la mise en place d'un mécanisme de filet de sécurité sur lequel les agriculteurs peuvent s'appuyer en situation de crise. En accord avec les exigences d'**«écologisation»** introduites récemment, les agriculteurs sont tenus de respecter des normes encore plus strictes afin de recevoir l'intégralité des aides prévues par la PAC. Ces normes comprennent: des méthodes de production respectueuses de l'environnement; l'adoption de pratiques agricoles permettant de lutter contre le changement climatique et de garantir la qualité et la durabilité des terres cultivées; et la prise en compte des plantes, des cultures et de la faune existantes.

Le Groupe PPE est parvenu à rendre les nouvelles exigences d'**écologisation** plus pratiques et équilibrées, facilitant ainsi leur mise en œuvre.

“Le Parlement européen a réussi à simplifier la lourde machine administrative pour les agriculteurs. Les normes auxquelles doivent se soumettre les agriculteurs européens sont les plus élevées au monde. Nous devons toutefois faire en sorte de permettre aux agriculteurs de faire ce qu'ils savent faire de mieux: cultiver la terre.”

Giovanni La Via, député européen (Italie)

Groupe PPE, Rapporteur sur le financement, la gestion et le suivi de la PAC



© Photo European Union

3. La politique agricole commune

La nouvelle politique agricole commune (PAC) continuera de se fonder sur deux piliers: le premier consiste à octroyer des aides directes aux agriculteurs, qui doivent en retour garantir la sûreté et la qualité élevée des denrées alimentaires. Ces aides sont les mêmes pour tous les agriculteurs de l'Union. Le second pilier du développement se concentre sur le développement rural. Son objectif est de réduire les écarts de développement entre les zones rurales de l'Union et au sein du secteur agricole. Le second pilier bénéficie d'une certaine souplesse afin de respecter les besoins aux niveaux national et régional.

- *Premier pilier: Paiements directs et mesures de soutien au marché*

Les paiements directs assurent le soutien des revenus, ce qui garantit aux agriculteurs un niveau de vie décent et permet de les récompenser pour les avantages environnementaux qu'ils apportent. Les mesures de soutien du marché ont pour objectif d'assurer la stabilité des marchés et d'aider les agriculteurs confrontés à des difficultés.

- *Second pilier: Développement rural*

Les mesures de développement rural contribuent à la dynamisation des zones rurales, en aidant par exemple les agriculteurs à moderniser leurs exploitations, à renforcer leur compétitivité et à diversifier leurs activités (y compris hors du secteur agricole). Ces mesures les incitent à prendre davantage d'engagements afin d'améliorer la qualité de l'environnement. Elles représentent environ un cinquième des dépenses de la PAC et sont en partie financées par les États membres.

“Les programmes pour le développement rural amélioreront considérablement la coopération locale et régionale entre l’agriculture et les autres secteurs, stimuleront le marketing direct de nos produits agricoles de haute qualité, encourageront les investissements pour l’innovation et contribueront à la préservation de notre environnement naturel.”

Elisabeth Köstinger, députée européenne (Autriche)

Groupe PPE, Rapporteure fictive sur le règlement relatif au développement rural de la PAC



© Photo European Union

4. Dynamiser nos zones rurales

Le Groupe PPE attache une grande importance au dynamisme économique de notre espace rural. C'est pourquoi nous avons joué un rôle majeur dans l'élaboration de la nouvelle politique de développement rural et veillé à ce que l'agriculture en soit le principal bénéficiaire. Dans le cadre de cette nouvelle politique, les États membres auront la possibilité d'élaborer leurs propres programmes pluriannuels, choisissant les options les plus adaptées à leurs besoins, à savoir:

- un secteur agricole plus **moderne, novateur et basé sur la connaissance** grâce à un ensemble d'instruments de soutien;
- un soutien particulier pour la restructuration des exploitations agricoles, les **jeunes agriculteurs** et les **petites exploitations**;
- une aide à la **gestion des risques** via des assurances et fonds de mutualisation et un instrument de stabilisation des revenus en cas de difficultés majeures;
- un soutien à la constitution de **groupements de producteurs** pouvant évoluer en **organisations de producteurs** à part entière, afin de consolider la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire;
- des **paiements de soutien** pour les mesures agro-environnementales et climatiques, l'agriculture biologique, les zones de montagne, les zones soumises à des contraintes naturelles et les mesures forestières;

En outre, **le programme LEADER**, qui consiste en l'élaboration de projets concrets pour stimuler le développement local, devrait représenter au moins 5 % des fonds de développement rural des États membres.

“Le Groupe PPE soutient fermement le programme LEADER, qui consiste en l’élaboration de projets concrets pour stimuler le développement local et devrait représenter au moins 5 % des fonds de développement rural des États membres.”

Czesław Adam Siekierski, député européen (Pologne)

Groupe PPE, Président de la commission de l'agriculture et du développement rural (AGRI) du Parlement européen



© Photo European Union



Le programme LEADER à l'œuvre:

CULTLANDS - Conservation des paysages de culture européens

Coopération entre l'Autriche, l'Espagne, la Pologne et la Hongrie

L'évolution de notre mode de vie a mis la pérennité des techniques agricoles traditionnelles en péril dans certaines régions. Pourtant, celles-ci font partie de notre patrimoine naturel et culturel. Les initiatives du programme LEADER encouragent les agriculteurs et les autres acteurs ruraux à œuvrer dans ce sens grâce à des mesures concrètes. Si on fournit un pressoir pour le pressage du cidre à un pomiculteur autrichien, par exemple, il pourra continuer à produire des pommes comme le faisaient jadis ses ancêtres. Ou si l'on attribue un label européen certifiant la qualité et le processus de production des jambons, les éleveurs de porcs espagnols pourront continuer à travailler dans le respect de la tradition. La même logique s'applique à l'apiculture en Pologne. Ces projets visent à commercialiser des produits de grande consommation de manière durable.





“Nous devons renforcer la position des agriculteurs en promouvant la création de groupements de producteurs et d’organisations afin de rendre leurs relations avec le secteur de la distribution plus équilibrées et d’assurer un niveau de vie équitable à ceux qui produisent notre nourriture. Nous avons veillé à ce que les organisations de producteurs disposent de plus de possibilités que jamais.”

Michel Dantin, député européen (France)

Groupe PPE, Rapporteur sur le règlement relatif à l’organisation commune du marché de la PAC



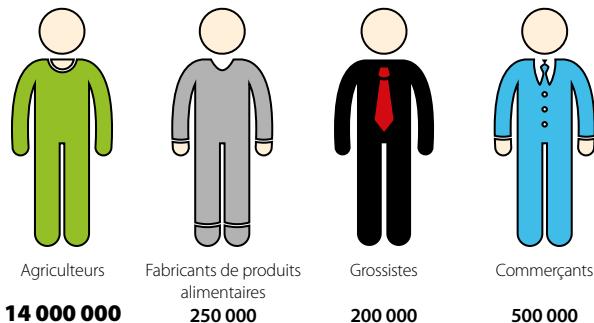
© Photo European Union

5. Meilleur fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement alimentaire

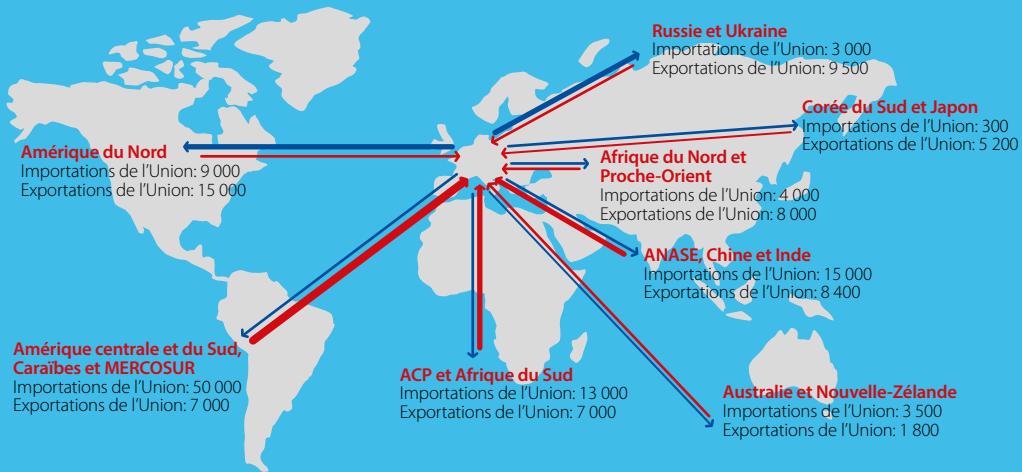
La plupart des exploitations agricoles sont relativement petites, avec une superficie moyenne de seulement 12 ha. 70 % des exploitations ne s'étendent même pas sur 5 ha. En conséquence, il est parfois difficile pour les agriculteurs d'écouler leurs produits aux meilleurs prix du marché. Les efforts qu'ils fournissent pour améliorer la qualité de leurs produits et y apporter une valeur ajoutée sont rarement récompensés par le marché. Aux yeux du Groupe PPE, il est dès lors primordial d'aider les agriculteurs à renforcer leur position de négociation au sein de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Les nouvelles mesures de la PAC encouragent les agriculteurs à se regrouper en organisations de producteurs afin de pouvoir vendre leurs produits collectivement, leur permettant de jouir d'un pouvoir de marché plus important au sein de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

Concentration le long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire: nombre d'entreprises

De nombreux commerces de détail (supermarchés, magasins, etc.) sont la propriété d'un nombre limité de sociétés qui possèdent un pouvoir de marché énorme.



Échanges agricoles de l'Union (en Mio EUR)



Source: Document de la Direction générale de l'agriculture et du développement rural intitulé «Aspects internationaux de la politique agricole», moyenne pour la période 2008-2010.

6. LA PAC - MYTHES ET REALITE

«La PAC est trop chère»

L'agriculture est presque intégralement financée par le budget de l'Union, ce qui signifie que très peu de dépenses nationales sont nécessaires. Voilà pourquoi l'agriculture semble mobiliser une part aussi importante du budget de l'Union.

«La PAC génère des «montagnes de beurre» et des «lacs de vin»

La quasi-totalité du soutien de la PAC est à présent «découplée» de la production: les agriculteurs produisent en fonction des demandes du marché et non pas dans le but d'obtenir des subventions. En 2013, l'intervention sur les marchés ne s'est élevée qu'à 5 %, devenant ainsi un véritable filet de sécurité en temps de crise.

«Les paiements directs sont en grande partie destinés aux grands propriétaires terriens»

La taille des exploitations agricoles varie énormément à travers l'Europe. Afin d'assurer une distribution équitable, la réforme de la PAC donne aux États membres la possibilité d'infléchir les paiements. De cette manière, les agriculteurs perçoivent des montants plus élevés pour les premiers hectares déclarés, et les paiements diminuent progressivement pour les plus grandes exploitations.

«Les exportations subventionnées de l'Union engendrent des distorsions dans le commerce mondial»

La réforme de la PAC maintient un mécanisme de subventionnement des exportations, mais celui-ci ne pourra être activé que dans des situations tout à fait exceptionnelles.

«L'Union européenne est fermée aux importations alimentaires en provenance des pays les plus pauvres»

L'Union est le plus grand importateur au monde de produits agricoles: environ un tiers des exportations des pays en développement sont destinées à l'Union, la rendant ainsi le plus grand importateur au monde de produits en provenance desdits pays.



Publié par: Équipe Publications
Service Presse et Communications
Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens)
au Parlement européen

Éditeur: Pedro López de Pablo

Responsables: Adriaan Bastiaansen, Greet Gysen, Harald Welsch, Alwyn Strange

Coordinatrice: Marilena Deriu

Révision: Pascaline Raffegeau

Adresse: Parlement européen
Rue Wiertz, 60
B-1047 Bruxelles

Publié en: Février 2015

Site Internet: www.eppgroup.eu

E-mail: epp-publications@ep.europa.eu

Droit d'auteur: Groupe PPE du Parlement européen